



Appel à propositions

Conception agronomique et régénératrice d'agroforesterie et Évaluation de la biodiversité et plan d'action à Nkong-Nkeni, Cameroun

Projet: Ferme-école pilote SCOOPS CECACAO — Centre d'excellence pour la culture du cacao en agroforesterie et agriculture régénératrice

Emplacement: Nkong-Nkeni, district de Bondjock, département de Nyong-et-Kellé, région du Centre, Cameroun

Ce document vise à présenter un aperçu du projet sous-jacent concernant Canopy Trust, le contexte relatif à la disponibilité des données, les objectifs du mandat, et l'estimation de l'étendue des travaux demandée au consultant. Les modalités finales devront être précisées dans la proposition subséquente soumise par le consultant.

1. À propos de Canopy Trust

Canopy Trust offre des solutions de blended finance pour attirer des investissements privés vers des projets d'impact qui s'attaquent aux déterminants de la déforestation et soutiennent le développement socioéconomique dans le bassin du Congo en Afrique centrale. Il appuie l'agriculture et la foresterie durables, l'énergie renouvelable, la cuisson propre ainsi que d'autres chaînes de valeur sans déforestation au moyen d'une assistance technique et d'investissements catalytiques, tant au niveau des projets qu'au niveau des fonds d'investissement. Canopy Trust est une initiative mise en œuvre par la Catalytic Finance Foundation avec le soutien financier de plusieurs bailleurs. Canopy Trust soutient des projets sélectionnés et des sociétés en fournissant l'assistance technique financée par des subventions convertibles en investissements, et par des instruments d'investissement comme les fonds propres (Equity), les quasi-fonds propres, et la dette à des conditions concessionnelles, visant à accompagner des projets d'impact et des sociétés ayant le potentiel d'accéder au marché financier à l'avenir.

Cet appel d'offres est mené conformément aux règles de passation des marchés applicables à Canopy Trust et à ses bailleurs de fonds.

2. Contexte et assistance technique

Canopy Trust a approuvé un soutien en assistance technique à SCOOPS CECACAO (Société Coopérative Simplifiée des Cultivateurs Engagés de cacao dans le Littoral), une coopérative camerounaise de cacao

qui met en œuvre une initiative intégrée « de l'arbre à la tablette », alliant agroforesterie et agriculture régénératrice, autour d'une ferme-école pilote implantée à Nkong-Nkeni.

Le projet s'attaque aux défis systémiques du secteur cacaoyer camerounais, incluant vergers vieillissants, pratiques post-récolte hétérogènes et exportation de fèves brutes ne rapportant qu'une faible valeur aux producteurs, mettant en œuvre la valorisation locale, la diversification des revenus et la transition agroécologique des exploitations des membres de la coopérative. Le modèle est construit autour d'un modèle vivant.

Le projet s'articule autour d'une ferme-école pilote vivante servant de modèle, et comprend un laboratoire (12 ha), des parcelles de production pour le Club Chocolatiers Engagés (19 ha), un centre de post-récolte opérationnel de 50 tonnes (5 ha déjà financé en nature par le Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao CICC) avec une chocolaterie artisanale en planification. Les sources de revenus seront diversifiées et incluront des fèves de cacao de qualité supérieure, du chocolat, du bio charbon, du miel, des engrais organiques, des formations et la valorisation énergétique. À terme, la coopérative a comme objectif de convertir environ 200 ha de terres appartenant à ses membres et aux exploitations du programme NOUVELLE GÉNÉRATION en systèmes agroforestiers sans déforestation.

Le projet se trouve à un stade de développement avancé. La coopérative est légalement constituée et compte 50 membres actifs. Le centre de post-récolte est opérationnel, des accords de partenariat sont en place avec le Club Chocolatiers Engagés (avec accès au marché et prix minimum garanti), et des parcelles de 12 et 19 ha ont été acquises. Les titres fonciers sont également disponibles pour le site du projet.

Ce programme d'assistance technique comprend la conception d'un système agronomique et agroforestier régénératif, ainsi que d'une évaluation de la biodiversité incluant un volet dédié aux flux de valeur supplémentaires, intégrant l'apiculture, la culture de la vanille et un jardin intégré de légumes et d'épices biologiques pour une commercialisation en circuit court.

3. Étendue des travaux d'assistance technique

Le consultant devra réaliser les deux évaluations suivantes, en veillant à la cohérence entre les différentes composantes et en évitant la duplication du travail de terrain.

A. Objectifs

A.1 Concevoir le système agronomique et la voie de transition vers l'agroforesterie régénératrice pour la base de production de la coopérative, en veillant à ce que le passage à l'agroforesterie régénératrice soit techniquement solide, chiffré et séquencé.

A.2 Réaliser une évaluation de la biodiversité et un plan d'action pour des flux de valeur ajoutée intégrant l'apiculture, la culture de la vanille et un potager biologique intégré de légumes et d'épices, en évaluant les avantages productifs et écologiques associés, et en intégrant des pratiques de production alternatives dans le système agroforestier plus large.

B. Activités envisagées pour atteindre chaque objectif

Objectif 1 — Conception agronomique et transition vers l'agroforesterie régénératrice

Conception d'un système agronomique soutenant un modèle d'agroforesterie régénératrice de la coopérative et définition d'une voie de transition pour les exploitations des membres, dans le but d'optimiser la durabilité et la productivité.

Les activités comprennent :

- Evaluation de l'état actuel du verger et des exploitations membres (densité du couvert forestier, variétés, âge, rendements, pratiques, utilisation des intrants) sur l'ensemble de la base de production.
- Evaluation de l'état de référence des ressources en eau et les besoins pour les opérations du site en tenant compte des risques climatiques, afin de fournir la base hydrologique pour l'évaluation de la biodiversité et la viabilité à long terme du projet.
- Conception d'un système agroforestier régénératif comprenant la sélection, répartition et proportion des espèces, l'intégration des arbres d'ombrage et de fertilité, les cultures intercalaires, les exigences hydrologiques et les seuils minimaux de biodiversité par hectare pour:
 1. Des parcelles typiques de 3 à 5 hectares appartenant à de petits exploitants;
 2. Le laboratoire vivant de 12 ha;
 3. La parcelle de production de 19 ha;
- Dispenser des formations et renforcement des capacités des membres et de la direction de la coopérative.
- Conception de protocoles MRV à mettre en œuvre par la coopérative pour mesurer et rendre compte des impacts socio-environnementaux.

Objectif 2 — Évaluation de la biodiversité et plan d'action pour les flux de valeur ajoutée

2.1. Composante biodiversité

Caractérisation de base de la biodiversité du site suffisante pour soutenir les objectifs du projet en matière de biodiversité en identifiant les valeurs de biodiversité, les risques et impacts potentiels, et les mesures pratiques pour garantir que le projet soit aligné dans la conservation de la biodiversité, les principes de reboisement et les pratiques d'utilisation durable des terres.

Les activités comprennent :

- Examen documentaire et analyse du contexte : L'examen documentaire doit fournir une première compréhension du contexte écologique, notamment la proximité des aires protégées, des forêts, des habitats essentiels, des plans d'eau, des corridors fauniques, des zones gérées par la communauté ou d'autres zones d'importance pour la conservation.
- Réalisation d'une évaluation de référence de la biodiversité: Cette évaluation doit s'appuyer sur une combinaison d'analyses documentaires, d'observations de terrain, de consultations des parties prenantes et de bases de données sur la biodiversité disponibles, et inclure un examen des plus de 50 espèces endémiques présentes sur le site.
- Conception et mise en œuvre de pratiques de biodiversité au niveau coopératif : Sur la base des constats, le consultant élaborera un plan pratique de gestion et de suivi de la biodiversité, comprenant :

- Mesures visant à éviter, minimiser, restaurer ou compenser les impacts sur la biodiversité;
- Mesures visant à protéger les zones riveraines, les corridors écologiques, les arbres indigènes et les habitats sensibles;
- Recommandations sur la gestion des pesticides et des produits agrochimiques ; Indicateurs pratiques de biodiversité et protocoles de suivi;
- Rôles et responsabilités en matière de mise en œuvre;
- Recommandations concernant la formation des agriculteurs et les engagements contractuels;
- Considérations budgétaires et opérationnelles relatives à la mise en œuvre.
- Dispenser des formations aux membres et à la direction de la coopérative.

L'étude devrait également mettre en œuvre le cadre du WWF pour l'articulation et l'évaluation de l'impact sur la biodiversité, en fournissant un score BECS final pour le projet (étendue, état et importance de la biodiversité).

2.2 Plan d'action pour les flux de valeur ajoutée

Conception de volet « flux de valeur ajoutée » comme un atout productif et écologique, en intégrant le soutien au système agroforestier. Le plan de conception et d'action doit porter sur:

1. L'apiculture ;
2. La culture de la vanille;
3. Un potager biologique intégré;

L'étude devrait approfondir les recherches récentes indiquant les avantages significatifs en termes de rendement et de biodiversité de ces cours d'eau supplémentaires et concevoir le plan d'intégration en fonction de la conception agronomique globale.

Les activités comprennent :

- Evaluation des coûts, les rendements, le potentiel de revenus et la structure de propriété coopérative/de partage des bénéfices pour chaque activité supplémentaire.
- Conception de plans de plantation, structures de support, définition de besoins en formation, traitement après récolte et normes de qualité.
- Estimation des coûts d'investissement, les volumes de production, potentiel de revenus ainsi que les voies d'accès au marché (certification premium).
- Conception de projet apicole : emplacement, nombre et types de ruches, équipement, modèle de gestion, besoins en formation et intégration au modèle de gouvernance et de revenus de la coopérative.
- Evaluation ses avantages de la pollinisation et recommandation des interventions favorables aux pollinisateurs (par exemple, des zones de floraison) pour améliorer les rendements du cacao et des arbres fruitiers associés.
- Evaluation de la pertinence du système agroforestier pour l'intégration de la vanille comme culture de rente à haute valeur ajoutée tolérante à l'ombre.

Conception et intégration des systèmes de production complémentaires, écologiquement cohérents et économiquement viables, permettant à la coopérative de diversifier les sources de revenus des

producteurs au-delà du cacao et du chocolat, d'améliorer les services écosystémiques (pollinisation, ombrage, fertilité des sols, régulation des ravageurs) et de créer des opportunités de commercialisation en circuit court.

Les activités comprennent :

- Définition des calendriers de culture, les besoins en irrigation, la gestion biologique des ravageurs, le compostage et les plans de rotation des cultures;
- Estimation des coûts d'établissement et d'exploitation, les rendements attendus, les prévisions de revenus et les canaux de commercialisation;
- Proposition de modules de formation aux membres sur l'horticulture biologique, la gestion après récolte et la vente directe;

C. Livrables et calendrier indicatif

C.1 — Rapport initial

Un bref document (5 à 10 pages) décrivant la compréhension de la mission par le consultant, la méthodologie proposée, le plan de travail, le calendrier et la structure proposée des livrables finaux.
À rendre : fin de la semaine 2.

C.2 — Rapport sur la conception agronomique et la transition vers l'agroforesterie

Conception du système agroforestier, plan de transition, spécifications des intrants/rendements chiffrés, recommandations en matière de matériel génétique et feuille de route par étapes. *Échéance : fin du mois 6.*

C.3 — Évaluation de la biodiversité et plan d'action

Évaluation de référence de la biodiversité, comprenant :

- Examen initial des documents de projet disponibles, des cartes, des données sur la biodiversité, des informations sur l'utilisation des terres et des normes pertinentes
- Résumé des observations de terrain et des consultations des parties prenantes
- Description des habitats, des espèces, des services écosystémiques, du contexte d'utilisation des terres, du couvert forestier, des zones sensibles à la biodiversité et des valeurs de conservation à l'intérieur et autour de la zone du projet.
- Cartes SIG montrant les zones de plantation, la couverture terrestre environnante, les zones forestières, les zones protégées, les cours d'eau, les zones riveraines, les corridors écologiques et toutes les caractéristiques sensibles à la biodiversité identifiées.
- Évaluation des risques directs, indirects et cumulatifs pour la biodiversité liés aux plantations de cacao et à la chaîne de valeur au sens large, y compris les risques de déforestation et de fuite.
- Plan d'action pratique comprenant des mesures d'atténuation, des garanties contre la déforestation, des recommandations en matière d'agroforesterie, des indicateurs de suivi, les responsabilités de mise en œuvre et des considérations budgétaires indicatives.

Échéance : fin du mois 6

C.4 — Cadre de mise en œuvre de sources de revenus supplémentaires

Rapport consolidé couvrant :

- Conception de projets apicoles et recommandations pour la protection des pollinisateurs.
- Conception d'intégration et stratégie de marché de type vanille.
- Conception d'un potager biologique et d'un jardin d'épices, plan de culture et stratégie de commercialisation en circuit court.
- Projections combinées d'investissement et de revenus, modèle de gouvernance et plan de formation.

Échéance : fin du mois 6

4. Exigences

Les candidats doivent fournir la preuve qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- L'entreprise est légalement enregistrée ;
- L'entreprise est enregistrée pour la déclaration et le paiement des impôts ;
- L'entreprise n'a aucune dette fiscale ou sociale en suspens.

Les demandeurs doivent également confirmer qu'aucun des motifs d'exclusion ci-dessous ne s'applique. Le demandeur, ses propriétaires et son personnel clé :

- ne sont pas en faillite, insolvable ou sous administration;
- n'ont pas été reconnus coupables de corruption, de fraude, de pots-de-vin, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou de toute autre infraction grave ;
- ne sont pas exclus ou suspendus par une banque multilatérale de développement, l'ONU ou l'UE ;
- n'ont pas commis de faute professionnelle grave au cours des cinq dernières années ;
- ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts susceptible de compromettre l'intégrité de la mission ;
- ont rempli toutes leurs obligations relatives au paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale.

Une déclaration signée confirmant le respect de ces exigences doit accompagner la proposition.

Lutte contre la corruption et conduite éthique

Catalytic applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption. Le consultant est tenu de respecter toutes les lois anticorruptions applicables ainsi que le code de déontologie de Catalytic. Il s'engage à ne se livrer à aucune forme de corruption, de fraude, de collusion, de coercition, de pots-de-vin ou à toute autre pratique illicite. Tout soupçon de manquement à la déontologie doit être immédiatement signalé à Catalytic. En cas de non-respect de ces obligations, Catalytic se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.

5. Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon les critères ci-dessous. Chaque critère sera noté et pondéré comme indiqué, et le contrat sera attribué au candidat admissible le mieux classé.

- **Présence locale et expérience pertinente – 25%**

Expérience avérée dans des missions similaires, notamment au Cameroun et en Afrique centrale, ou au moins en Afrique subsaharienne.

- **Compréhension technique – 20%**

Compréhension claire des objectifs et des livrables.

- **Approche méthodologique – 20%**

Clarté, pertinence et faisabilité de la méthodologie proposée, y compris l'intégration de la recherche sur le terrain et de la recherche documentaire, et l'approche en matière d'engagement des parties prenantes.

- **Qualifications de l'équipe – 20%**

Une expertise pertinente et correctement allouée, notamment agronomes, experts en aménagement du territoire et en biodiversité possédant une expérience avérée en matière d'évaluation et de conception, experts en apiculture et experts en environnement. Organigramme clair et rôles bien définis.

- **Plan de travail et calendrier – 5%**

Plan de travail réaliste et efficace, en adéquation avec le périmètre et les délais proposés.

- **Rapport qualité-prix –10%**

Rapport coût-efficacité global et justification du budget proposé au regard de l'étendue des travaux.

6. Formulaire de proposition et exigences

Veuillez préparer une brève proposition pour la réalisation de ces travaux, incluant le périmètre des travaux, l'équipe de projet et ses qualifications, ainsi qu'une estimation des coûts.

Veuillez noter que la proposition peut couvrir tout ou partie du périmètre des travaux détaillé à la section 3. Si vous proposez un périmètre partiel, veuillez préciser clairement les objectifs/activités concernés et proposer une liste de livrables et un calendrier révisé en conséquence.

1) **Étendue des travaux** : Le périmètre des travaux doit comprendre une description des activités spécifiques qui seront réalisées pour accomplir les tâches requises énumérées à la section 3. Cela doit inclure les visites de sites prévues, les documents à examiner, les entretiens, etc. Si le consultant estime que des tâches ou des composantes supplémentaires d'une tâche requise sont suggérées ou justifiées, celles-ci doivent être indiquées et décrites comme « Tâches optionnelles ».

2) **Équipe de projet et qualifications** : Ce document doit inclure le nom des principaux membres de l'équipe et des sous-traitants, ainsi qu'une brève description de leur rôle au sein de l'équipe projet. Les qualifications du personnel doivent comprendre les compétences techniques requises, un CV complet, une expérience antérieure spécifique similaire à cette mission, ainsi qu'une expérience et une connaissance approfondies du contexte local.

3) **Coûts estimés** : Veuillez fournir une estimation totale des honoraires professionnels, en dollars américains, hors frais de déplacement. Un tableau détaillé des coûts estimés par tâche doit également être fourni, incluant les coûts directs de main-d'œuvre (nombre d'heures ou de jours par personne et leurs coûts unitaires associés). Si des visites sur site sont nécessaires, les frais de déplacement seront

remboursés séparément par Catalytic (les indemnités journalières ne sont pas prises en charge). Veuillez noter que Catalytic est exonéré de TVA. Votre proposition financière ne doit donc pas inclure la TVA.

4) **Contrat et paiements** : Le contrat sera établi selon les conditions générales de Catalytic, fixant le montant total des honoraires de consultant à un prix forfaitaire en dollars américains. Catalytic rémunérera le consultant en deux ou trois versements: un acompte de 20 % à la signature du contrat, un versement de 40 % après la remise du rapport préliminaire et un solde de 40 % après la remise du rapport final.

5) **Conflits d'intérêts** : Dans le cadre de sa proposition, le consultant devra également confirmer l'absence de conflit d'intérêts et sa capacité à fournir une évaluation adéquate, précise et objective. Par ailleurs, pour les candidats présélectionnés, nous demanderons un extrait du registre du commerce et une copie du passeport à des fins de vérification KYC/DD, ainsi qu'un rapport financier audité du dernier exercice.

6) **Séance Questions-Réponses** : Les intéressés auront l'occasion de poser des questions relatives à cet appel d'offres lors d'une séance de questions-réponses de 30 minutes afin d'affiner leurs propositions. La date et l'heure de la séance restent à déterminer et seront communiquées aux soumissionnaires par courriel. Les questions doivent être envoyées au plus tard deux heures à l'avance à projet@catalyticfinance.org.

8. Soumission

Veuillez soumettre votre proposition avant le 31/07/2026 en l'envoyant à canopytrust@catalyticfinance.org.